

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION N° 107

13/04/2022



Mairie d'Asson, 20 place Saint-Martin, 64800 ASSON - Tél. : 05 59 71 02 65

Mail : info@asson.fr / Site Internet : www.asson.fr / Facebook : www.facebook.com/assonvillage

SEANCE DU 13 AVRIL 2022

Compte de gestion et compte administratif :

adopté à l'unanimité des votants

Le compte de gestion 2021, réalisé par le percepteur, est identique au compte administratif ; ils reflètent les opérations réalisées en 2021.

Budget communal 2022 : *adopté à 15 voix pour et 3 contre*

Le budget de fonctionnement pour 2022 prévoit 1 251 246 € de dépenses pour 1 538 196 € de recettes, soit un excédent de 286 950 € qui sera reversé à la section d'investissement. Les principaux postes de dépenses de fonctionnement sont les charges à caractère général (508 762 €) et les charges de personnel (535 950 €). Côté recettes, les impôts et taxes s'élèvent à 636 562 €, les dotations et subventions à 341 216 € et les revenus des immeubles à 108 000 €. Quant au budget investissement, il s'élève à 1 203 374 € dont les principales opérations sont : la réhabilitation de la maison Pétrique en 5 appartements, les Jardins d'Abère (parcelle en entrée de village), la voirie, les travaux sur bâtiments communaux, les acquisitions de matériel, la remise en état du parcours santé, le terrain à bosses ainsi que la révision du PLU.

Bien que favorables aux principaux projets, les 3 élus d'opposition votent contre le budget car ils ont toujours été opposés au projet d'aménagement de la parcelle en entrée de village qui a permis l'agrandissement de l'école, la création du city-stade, du théâtre de verdure et des jardins partagés.

Vote des taxes 2021 : *adopté à l'unanimité*

M. le Maire propose de ne pas augmenter les taux d'imposition des taxes locales pour 2022 :

- Foncier bâti : 19,55 %

- Foncier non bâti : 24,07 %

Ces taux restent parmi les plus attractifs du Pays de Nay et n'ont pas été modifiés depuis 2011.

A vos agendas...

- 18 avril : **vide-greniers** par Asson Sports (9h-18h)
- 22 et 23 avril : **re-fêtes d'Asson**
- 24 avril : **élections présidentielles** 2^{ème} tour (les bureaux de vote situés à l'école du Bourg seront ouverts de 8h à 19h)
- 11 et 12 juin : **salon du bien-être** (salle J. Labarrère)
- 12 et 19 juin : **élections législatives**
- 26 juin, à 16h30 : **spectacle** (théâtre) aux Jardins d'Abère, organisé par le Pays de Nay
- 17 juillet : **cyclo sportive La-Matthieu-Ladagnous** à Asson, organisée par le Vélo Club Nayais
- 21 juillet : passage **du Tour de France** à Asson

Subventions aux associations : *adopté à l'unanimité des votants*

Le Conseil Municipal a décidé l'attribution des subventions suivantes :

Coop Scolaire les Esquirous (Pont-Latapie)	1 073 €
Association Parents Elèves (Pont-Latapie)	148 €
Occe Coop Scolaire (Bourg)	4 002 €
Association Parents Elèves (Bourg)	552 €
Association Asson-Sports	10 000 €
Total	15 775 €

Les nouvelles demandes seront traitées au fur et à mesure de leurs arrivées. Le budget global 2022 alloué aux subventions est de 18 000 €.

Budget ALSH 2022 : *adopté à l'unanimité*

Le compte de gestion 2021 du centre de loisirs, réalisé par le percepteur, est identique au compte administratif et sont validés à l'unanimité des votants.

Le budget global 2022 s'équilibre à 92 607 €.

L'augmentation du budget par rapport à 2021 s'explique par l'augmentation du nombre d'enfants accueillis (impliquant des coûts plus importants tant au niveau des sorties que des animateurs).

SEANCE DU 13 AVRIL 2022 (suite)**Entretien des espaces verts des HLM et de la SDC des ESCUERES** : adopté à l'unanimité

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il lui appartient de fixer le coût de l'entretien des espaces verts des HLM réalisé par le service technique communal. Il propose de maintenir les mêmes tarifs qu'en 2021, à savoir 340 € pour les HLM et à 320 € pour la SDC des ESCUERES.

Provisions de charges pour créances douteuses et contentieuses : adopté à l'unanimité

A la demande de la perception de Nay, il convient pour la mairie de prévoir à son budget une provision pour risque liée au non règlement des factures de cantine scolaire, de garderie, de loyers...

Aussi, au vu de l'état actuel des créances, le Conseil Municipal décide de provisionner la somme de 5 344,76 € correspondant à 100% des factures actuellement à l'état d'impayé.

Convention avec la SEPA pour la rétrocession des parcelles ZAC de la Bastide

: adopté à l'unanimité

Cette délibération, adoptée à l'unanimité, consiste à autoriser le Maire à signer l'acte de rétrocession des parcelles propriété de la Société d'Équipement des Pays de l'Adour (SEPA), au titre de la concession d'aménagement de la ZAC de la Bastide ainsi que toutes leurs dépendances et accessoires. M. le Maire précise que la remise des ouvrages est effective de longue date mais qu'il convient de délibérer pour lui permettre de signer cette rétrocession faite à l'euro symbolique, les frais d'acte étant à la charge de la SEPA.

Tarif d'occupation du domaine public pour un commerce ambulants

: adopté à 15 voix pour, 2 contre et 1 abstention

Pour faire suite à la demande de la crêperie ambulante « LA PETITE VADROUILLE 65 », le Conseil Municipal décide de mettre à disposition une partie du parking des ateliers municipaux moyennant une redevance d'occupation annuelle de 120 € (pour couvrir notamment les frais d'électricité). Ce nouveau commerce proposera une offre nouvelle en termes de restauration à emporter le mardi soir, de 18h30 à 21h30 à compter du mardi 3 mai prochain.

Plus d'infos sur : <https://lapetitevadrouille65.fr/>

Création d'un emploi non permanent d'agent technique : adopté à l'unanimité

Afin de remplacer un agent qui quittera la commune dans le cadre d'une demande de disponibilité et compte-tenu des besoins en matière d'entretien des espaces verts, de la voirie et des bâtiments communaux, le Conseil Municipal valide la création d'un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité d'agent technique polyvalent à temps complet pour une période de 6 mois allant du 1^{er} mai 2022 au 31 octobre 2022 inclus.

Création d'un emploi permanent de gestionnaire comptable et ressources humaines

: adopté à l'unanimité

Afin d'anticiper le départ en retraite de l'actuel agent chargé de la gestion comptable, budgétaire et ressources humaines de la collectivité, le Conseil Municipal valide la création d'un emploi permanent à temps complet de gestionnaire comptabilité et ressources humaines à compter du 1^{er} juin 2022. Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire (cadre d'emploi des rédacteurs ou des adjoints administratifs principaux) ou, par dérogation, par le recrutement d'un agent contractuel dont le traitement brut indiciaire serait compris entre 461 et 547.

Convention avec l'APGL64 pour le diagnostic structure de la charpente de la salle polyvalente : adopté à l'unanimité

La commune souhaite mener une étude pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur la salle polyvalente (salle de sport Jean Labarrère + salle de l'Isarce). Dans le cadre de ce projet, il est nécessaire d'effectuer le diagnostic structure de la charpente métallique de la salle. Pour ce faire, la commune souhaite faire appel au Service Intercommunal du Patrimoine et de l'Architecture de l'Agence Publique de Gestion Locale (APGL) pour qu'il apporte une assistante technique et administrative pour la réalisation dudit diagnostic. Il convient donc d'autoriser le Maire à signer cette convention dont le coût est estimé à 2 800 €.

Modalités de concertation avec la population des procédures de modification du PLU : adopté à l'unanimité

Les deux procédures de modification du PLU en cours ont fait l'objet d'examens par la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale (MRAE) qui a décidé de les soumettre à évaluation environnementale. De ce fait, les projets de modifications devront faire l'objet d'une concertation avec la population. Par cette délibération, le Conseil Municipal a fixé les modalités de concertation comme suit : les documents seront mis à disposition du public à la Mairie et sur le site internet de la Commune. Ils seront accompagnés d'un registre permettant aux habitants et à toute autre personne concernée d'exprimer des observations. Ce registre (disponible à partir de fin avril 2022) restera ouvert jusqu'au vote définitif, par le Conseil Municipal, des modifications.

INFORMATIONS DIVERSES

Elections

Le deuxième tour des élections présidentielles se déroulera le dimanche 24 avril 2022. Les bureaux, situés à l'école du Bourg, seront ouverts de 8h à 19h. Si vous êtes absent le jour du scrutin, pensez à anticiper votre demande de procuration.

Pour les élections législatives qui se dérouleront les 12 et 19 juin 2022, l'inscription sur les listes électorales est possible jusqu'au 4 mai (pour les demandes en ligne) et jusqu'au 6 mai (pour les inscriptions « papier ». Les jeunes de 18 ans ayant fait leur recensement militaire (à faire dès l'âge de 16 ans) sont inscrits automatiquement.

Bibliothèque

Les adhérents du Réseau des bibliothèques du Pays de Nay peuvent désormais bénéficier de livres numériques gratuits auprès de la bibliothèque départementale à lire sur liseuse, ordinateur ou tablette. Pour vous inscrire, vous aurez besoin de votre carte de lecteur. Télécharger vos livres sur : https://bibliotheque.le64.fr/bdpa_numerique
Plus d'infos : biblio-numerique@le64.fr

Saison CULTURE en Pays de Nay

Dans le cadre du programme culturel concocté par le Pays de Nay, Asson accueillera 2 animations :

- Mercredi 27 avril 2022 à 15h : Aventures littéraires (à partir de 7 ans) à la bibliothèque d'Asson (sur inscription)
- Dimanche 26 juin 2022 à 16h30 : spectacle « Un jour sans Pain » (théâtre de matières et d'objets sortis du moule par le Cie Nanoua) aux Jardins d'Abère d'Asson (à partir de 10 ans).

Programme complet disponible en mairie

Maison France SERVICES

Depuis quelques semaines, le centre multiservices de Nay s'est doté d'un espace « France Services » pour accompagner les usagers dans leurs démarches administratives (CPAM/MSA, permis de conduire, immatriculation, carte d'identité et passeport, CAF, assurance retraite, Pôle emploi, CCAS, ADMR, médiation juridique, logement...).

*Ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h + mercredi et jeudi de 13h30 à 18h
Tél : 05 59 13 02 70 / mail : nay@france-services.gouv.fr*